



Lou Tambourinaire



C'EST
L'ÉTÉ !
21 JUN

SOMMAIRE :

- P.02 Le mot du maire
- P.03 Conseil municipal
- P.12 La mairie
- P.12 Nos habitants
- P.13 La bibliothèque municipale
- P.15 La Poste
- P.16 Informations importantes
- P.21 La vie associative
- P.22 Les manifestations
- P.23 Retour sur les événements passés
- P.24 Communauté de communes
- P.25 Permanence des organismes
- P.26 Liste des commerçants, artisans et professions libérales
- P.27 Memento des numéros utiles et messes



Mesdames, Messieurs, chers administrés.

Avec l'arrivée des beaux jours, notre commune s'anime et s'égaye ! Ce mois de juin s'annonce riche en événements culturels et commémoratifs, offrant à chacun l'occasion de partager des moments conviviaux.

Comme chaque année, nous nous devons d'honorer notre devoir de mémoire. Le 8 juin pour la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine. Puis le 18 juin, l'anniversaire de l'appel historique du Général De Gaulle, ce moment fondateur de notre histoire contemporaine.

Ces anniversaires sont l'occasion de transmettre aux jeunes générations les valeurs de courage et de liberté qui ont animé nos aînés.

Mais juin, c'est aussi le temps des festivités ! Avec une forte densité de manifestations cette année. Le marché de l'artisanat le 15 juin, la fête de la musique le 21 juin, les tournois de football jeunes et adultes le 14 juin, 28 et 29 juin.

Juillet et août également avec les tables de la Halle le 13 juillet, le repas du 14 juillet, et la fête votive le 15 août.

Vous pourrez venir pour tous ces moments de convivialité, qui confortent le lien social et la dynamique de notre village.

Juin est aussi synonyme de fin d'année scolaire. La kermesse de l'école le 21 juin, permettra aux enfants de montrer fièrement à leurs familles le fruit de leur travail. Ces moments festifs sont toujours remplis d'émotion et de fierté, tant pour les élèves que pour leurs enseignants qui les ont accompagnés tout au long de l'année.

Pour les parents, n'oubliez pas que c'est le dernier mois pour finaliser les inscriptions scolaires. Les services de la mairie restent à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

Pour finir mon édito, je tiens à insister sur une information importante, développée dans ce bulletin. Il s'agit de la mise en place de l'obligation de débroussaillage dans un cadre précis à proximité de vos maisons, le zonage ayant été défini de façon précise. Dans ce contexte de changement climatique, il est impératif que nous protégeons notre territoire : protéger sa maison, c'est protéger tout le monde. A défaut d'entretien, des sanctions financières pourraient être mises en place.

Je vous souhaite à toutes et tous un mois de juin ensoleillé, riche en découvertes et en moments partagés.

Que ce début d'été soit doux et joyeux pour chacun d'entre vous.



Le Maire,
Alain Legal



Les CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absente représentée : FORMAGGIO Yolande,

Absents excusés : AGUESSE Rachel, HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 22 janvier 2025 est adopté par 13 voix.

Mr le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : 8) devis pour la sécurisation de la halle
Cet ajout est validé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 Recrutement contrat temporaire pour la bibliothèque
- 2 Validation devis remplacement de volée balancée et de la chape du battant de la cloche n°2
- 3 Renouvellement ligne de trésorerie la Banque Postale (proposition définitive)
- 4 Renouvellement ligne de trésorerie du Crédit Agricole
- 5 Mise à jour du RIFSEEP
- 6 Convention DIRECT
- 7 Adhésion LABEL Villes et Villages Fleuris
- 8 Devis pour la sécurisation de la halle

Questions diverses

1 **Recrutement contrat temporaire pour la bibliothèque**

Il s'agit de préparer le départ à la retraite de Mme Michelle PENNEC-PEYRIE qui est prévu pour le 1er avril 2025. Mr le maire propose de recruter une personne grâce à un contrat d'accroissement temporaire d'activité débutant le 10 mars pour un passage de relais. Le contrat sera établi pour 10 heures par semaine affectés à la bibliothèque pour une durée de 6 mois renouvelable.

Le conseil municipal valide le recrutement avec un contrat d'accroissement temporaire d'activité par 13 voix.

2 **Validation devis remplacement de volée balancée et de la chape du battant de la cloche n°2**

Suite à l'intervention du technicien de la SARL BROUILLET ET FILS en charge de l'entretien des cloches de l'église nous avons reçu une proposition concernant le remplacement du moteur de volée balancée défectueux et dangereux de la cloche n°2 qui a par mesure de sécurité été arrêtée. La réparation de la chape et du baudrier endommagés de cette même cloche font partie du devis.
Son montant est de 2112.00€ HT soit 2534,40 TTC.

Le conseil municipal valide le devis par 13 voix.

Le conseil souhaite que la mise à disposition de l'église pour certaines animations (concert) soit facilitée. Mr le maire contactera le nouvel abbé pour connaître sa vision de l'utilisation de l'église hors offices religieux.



3 Renouvellement ligne de trésorerie la Banque Postale (proposition définitive)

La Banque Postale demande une délibération pour acter le taux proposé, après passage en comité de crédit, qui pour rappel est de 3,82%+ 0,2% de commission (taux fixe).

Le conseil municipal valide le taux proposé par 13 voix.

4 Renouvellement ligne de trésorerie du Crédit Agricole

Mr le maire propose de renouveler la deuxième ligne de trésorerie de 50 000€ qui arrive aussi à échéance.

Les conditions du Crédit Agricole sont de 3,61% avec des frais de commission de 200€ et un tirage minimum de 1000€.

Le conseil municipal valide le renouvellement de la ligne de trésorerie de 50 000€ auprès du Crédit Agricole par 13 voix.

5 Mise à jour du RIFSEEP

La mise à jour du RIFSEEP porte uniquement sur l'ajout d'un groupe de fonction pour tenir compte de l'avancement au grade de rédactrice de Mme Laure BOURDÉ. Il est nécessaire de rajouter le groupe de fonction du cadre d'emploi relevant des rédacteurs territoriaux dans le RIFSEEP.

Le conseil municipal valide cette mise à jour par 13 voix.

6 Convention DIRECT

Le SDE24 propose une convention « DIRECT » constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations de maîtrise d'œuvre, de travaux et services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cette convention amènerait la SDE24 à intervenir de la réalisation des études énergétiques jusqu'à la facturation des travaux et le paiement d'une prestation au SDE24.

Beaucoup d'inconnues ressortent de la discussion : que se passe-t-il financièrement si la démarche n'aboutit pas, quel intérêt pour la commune le projet en cours (maison HAMADI) est trop avancé pour en bénéficier et il n'y a pas d'autres projets en réflexion.

Le conseil municipal ne valide pas la convention DIRECT par 13 voix.

7 Adhésion LABEL Villes et Villages Fleuris.

Mr le maire propose de renouveler l'adhésion pour un coût de 90€. Pour la mise en valeur de notre 1ère fleur des panneaux sont envisagés.

Mr DELPECH exprime son incompréhension sur le retrait demandé par le LABEL des bacs et pots de fleurs qui ornaient le village avant et sur les demandes portant sur l'entretien allégé d'espaces enherbés qui donne une impression de laisser aller.

Le conseil municipal valide l'adhésion au LABEL Villes et Villages Fleuris par 5 pour 2 contre et 6 abstentions.

8 Devis pour la sécurisation de la halle

Suite aux remarques de Mr LOPEZ de la SOCOTEC il est urgent de sécuriser les escaliers de la halle par des mains courantes et surtout les parties présentant un risque de chutes par des garde corps. Un seul devis sur plusieurs demandes a été reçu de l'entreprise JC Industriel de CREYSSE pour 4502.40 € H.T. avec un délai de réalisation de 3 mois. L'entreprise exécutera les travaux selon les plans fournis par Mme AUROUX l'architecte.

Mr le maire demande au conseil la validation de ce devis et un accord de principe sur un éventuel devis moins disant.

Le conseil municipal valide le devis proposé par 13 voix.

QUESTIONS DIVERSES

- taxes d'aménagement PLUi : la taxe sur les terrains devenus constructibles n'est plus intéressante à conserver. Sa suppression est à prévoir. Une négociation est menée avec la communauté de commune sur la taxe d'aménagement.

- sens unique Rue de la Poste-Rue Neuve : une première étape d'aménagement de voirie est prévue suite aux travaux de la halle : le conseil entérine un sens unique partant de la boulangerie pour la rue Neuve et donc un sens unique partant des Ciseaux de Faux pour la Rue de la Poste. Ce choix va permettre la commande des panneaux nécessaires.

- sortie WALIBI : sont prévus DORLEAC Bernadette, GACHET MORAND Claire, DEMBRI Kamel, MALONE Clark
Des réservistes sont à prévoir en fonction des réponses sur la présence des enfants.

- vente concessions non résident de la commune : le règlement du cimetière ne permet pas la vente à des non-résidents. Le conseil ne souhaite pas le modifier pour une demande particulière.

- fixation de la réunion de travail Finances et Travaux : lundi 17 mars 20h

- groupe de travail « Plan de Sauvegarde Communal » : suite à la relance de la préfecture et pour tenir compte du départ de Michelle qui était en charge du dossier avec Mr AMOURET et Mr DUMON dans le cadre de l'Agenda 30 il est proposé d'élargir le groupe. Mme BOILLIN Françoise, et Mrs DELPECH Jean-Michel, DUMON Patrick, FORGERON Jérôme, MAHIEU François ainsi que Mr AMOURET Bruno constitueront ce groupe.

Fin du conseil : 23H00

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2025

Le deux avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents représentés : Rachel AGUESSE par Anne-Marie FONTAYNE, Jérôme FORGERON par François MAHIEU

Absentes excusées : BOILLIN Françoise, HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du 19 février 2025 est adopté par 13 voix.

Ordre du jour :

- 1 Adoption du Compte de gestion 2024 Budget Principal - 21300
- 2 Présentation et vote du Compte Administratif 2024 Budget Principal - 21300
- 3 Affectation du résultat BP 21300
- 4 Adoption du Compte de gestion 2024 Budget Annexe - 21301
- 5 Présentation et vote du Compte Administratif 2024 Budget Annexe - 21301
- 6 Affectation du résultat Budget Annexe - 21301
- 7 Validation de devis : divers équipements
- 8 Etudes complémentaires relatives à l'éclairage public

1 Adoption du Compte de gestion 2024 Budget Principal - 21300

Le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d'exécution budgétaire 2024 positif de 59 223,47 €

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du Budget Principal de 2024 par 13 voix.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2023)	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Budget principal					
Investissement	- 240 469.39	213 990.50	- 2 838.60		- 243 307.99
Fonctionnement	441 790.46		62 062.07		289 862.03
TOTAL	201 321.07	213 990.50	59 223.47		46 554.04

2 Présentation et vote du Compte Administratif 2024 Budget Principal - 21300

Sur proposition de Mr le maire Mme DORLEAC est, en sa qualité de doyenne, nommée présidente de séance. Mr le maire quitte la salle.

Les chiffres présentés sont les mêmes que pour le compte de gestion

	Dépenses Réalisées	Recettes Réalisées	Résultat de l'exercice	Excédent ou Déficit 2023	Résultat net Cumulé
Section Fonctionnement	460 775.59	522 837.66	+ 62 062.07	227 799.96	289 862.03
Section Investissement	1 002 866.30	1 000 027.70	- 2 838.60	- 240 496.39	- 243 307.99
Restes à réaliser RAR	Dépenses votées mais non réalisées	Recettes validées mais non perçues (subventions)			Besoin net de la section Investissement
	36 943.29	341 271.98			

3 Affectation du résultat BP 21300

Mr le maire propose d'affecter la totalité du résultat cumulé en section de fonctionnement pour permettre la réalisation des dépenses de fonctionnement et pouvoir affecter à la section investissement en cas de besoin.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	62 062.07
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	227 799.96
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (Si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	289 862.03
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	- 243 307.99
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	304 328.69
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	289 862.03
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	289 962.03
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le conseil municipal valide l'affectation de 289 862,03€ sur la section de fonctionnement par 13 voix

4 Adoption du Compte de gestion 2024 Budget Annexe - 21301

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2023)	Part affectée à l'investissement pour l'exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Budget annexe Assainissement					
Investissement	- 2 001.21		88.27		- 1 912.94
Fonctionnement	- 139.48		1 271.77		1 132.29
TOTAL	- 2 140.69		1 360.04		- 780.65

Le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d'exécution budgétaire 2024 négatif de -780,65€

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du Budget Annexe de 2024 par 13 voix.

5 Présentation et vote du Compte Administratif 2024 Budget Annexe - 21301

Sur proposition de Mr le maire Mme DORLEAC est, en sa qualité de doyenne, nommée présidente de séance. Mr le maire quitte la salle.

Les chiffres présentés sont les mêmes que pour le compte de gestion

	Dépenses Réalisées	Recettes Réalisées	Résultat de l'exercice	Excédent ou Déficit 2023	Résultat net Cumulé
Section Fonctionnement	18 544.30	19 816.07	+ 1 271.77	- 139.48	1 132.29
Section Investissement	9 833.73	9 922.00	88.27	- 2 001.21	- 1 912.94
Restes à réaliser RAR	Dépenses votées mais non réalisées	Recettes validées mais non perçues (subventions)			Besoin net de la section Investissement
	0	0			- 1 912.94

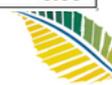
Le conseil municipal valide le compte administratif du budget annexe par 12 voix.

6 Affectation du résultat Budget Annexe - 21301

Mr le maire propose d'affecter le résultat cumulé de 1132,29 € à la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 271.77
Dont B. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actifs :	0.00
C. Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	- 139.48
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : D = A. + C. (1)	1 132.29
(Si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
E. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	- 1 912.94
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
F. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement. = E. + F.	1 912.94
AFFECTATION (2) = D.	1 132.29
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 132.29
3) Report en exploitation R 002	0.00
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	0.00

Le conseil municipal valide l'affectation du résultat du budget annexe par 13 voix.



7 Validation de devis : divers équipements

Plusieurs devis sont présentés pour validation :

COMAT ET VALCO : achat de 15 tables avec charriot, de 90 chaises avec diable de transport pour l'annexe de la halle et 4 vitrines pour affichage municipal à la mairie pour 6268€ TTC

FRANCE BARNUM : achat d'un chapiteau de 12 m par 6 pour 2605 €TTC

BERGERAC MEDICAL : achat d'une rampe d'accès pour passage trottoir pour 195 € TTC

SIGNATURE : achat de panneaux d'entrée et sortie d'agglomération et de divers panneaux de signalisation ainsi que plusieurs N°de maison pour les nouvelles constructions pour 2377€ TTC

Le conseil municipal valide l'ensemble des devis par 13 voix.

8 Etudes complémentaires relatives à l'éclairage public

Mr le maire propose de rajouter 3 réverbères sur le secteur de Lajasse dans le cadre du chantier de rénovation de l'éclairage public.

Des élus souhaitent l'amélioration de l'éclairage entre la mairie et l'abri bus. Un spot avec détecteur sera posé.

Le conseil municipal valide l'étude complémentaire par 13 voix.

Fin du conseil : 22H00

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Le dix avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absent représenté : Kamel DEMBRI par Patrick DUMON,

Absentes excusées : BOILLIN Françoise, HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 Tarif de la redevance assainissement – budget annexe

2 Vote des taxes 2025

3 Vote du budget 2025 budget principal - 21300

4 Vote du budget 2025 budget annexe - 21301

Questions diverses

1 Tarif de la Redevance Assainissement-Budget Annexe

Mr le maire propose de maintenir l'abonnement à 100€ mais d'augmenter le coût au M3 de 1,60 à 1,70 € et ce à partir du 1^{er} juillet 2025.

Le conseil municipal valide les nouveaux tarifs de la redevance assainissement par 13 voix

2 Vote des taxes pour 2025

Monsieur le Maire donne des explications de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025, et de voter les taux suivants :

<i>Taxe</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2025</i>	<i>Taux d'imposition</i>	<i>Produit fiscal attendu arrondi 2025</i>
<i>Taxe Foncière bâtie (TFB)</i>	619 200	36,01	222 974
<i>Taxe Foncière non bâtie (TFNB)</i>	42 300	27,08	11 455
<i>Taxe d'Habitation (TH)</i>	166 100	9,01	14 966
<i>Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)</i>	35 500	12,63	4 484
TOTAL PRODUIT ATTENDU			253 879

Le conseil municipal accepte les taux proposés par 13 voix.

3 Vote du Budget 2025 - Budget Principal 21300

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	179 977.87
012	Charges de personnel, frais assimilés	216 150.00
014	Atténuations de produits	18 547.00
65	Autres charges de gestion courante	84 370.00
66	Charges financières	33 120.25
023	Virement à la section d'investissement	249 531.25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 423.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		809 119.37
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	550.00
70	Produits des services, du domaine, vente	26 700.00
73	Impôts et taxes	12 714.00
731	Fiscalité locale	246 337.00
74	Dotations et participations	147 599.00
75	Autres produits de gestion courante	66 450.00
76	Produits financiers	665.34
77	Produits exceptionnels	7000
002	Résultat de fonctionnement reporté	289 862.03
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		809 119.37

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 340.00
204	Subventions d'équipement versées	14 859.88
21	Immobilisations corporelles	62 478.40
23	Immobilisations en cours	52 667.90
16	Emprunts et dettes assimilées	347 986.53
001	Solde d'exécution section d'investissement	243 307.99
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		723 640.70
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	342 103.23
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 800.00
27	Autres immobilisations financières	4 443.22
021	Virement de la section de fonctionnement	249 531.25
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 763.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		723 640.70

Les budgets proposés sont à l'équilibre :

Fonctionnement : Dépenses / Recettes : 809 119.37 €

Investissement : Dépenses / Recettes : 723 640.70 €

Le conseil municipal valide le budget principal 2025 par 13 voix.

4 **Vote du Budget 2025 - Budget Annexe 21301**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 883.92
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 000.00
66	Charges financières	950.01
67	Charges exceptionnelles	0.00
023	Virement à la section d'investissement	2 021.45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 889.62
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		22 745.00
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	16 000.00
75	Autres produits de gestion courante	50.00
76	Produits financiers	10.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 685.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 745.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	12 716.64
16	Emprunts et dettes assimilées	3 228.78
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 685.00
001	Solde d'exécution reporté	1 912.94
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		24 543.36
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 132.29
16	Emprunts et dettes assimilées	11 500.00
021	Virement de la section d'exploitation	2 021.45
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 889.62
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		24 543.36

Fonctionnement : Dépenses / Recettes : 22 745,00 €

Investissement : Dépenses / Recettes : 24 543,36 €

Le conseil municipal valide le budget annexe 2025 par 13 voix

QUESTIONS DIVERSES

- dépôt de gerbe FNACA : samedi 12 avril à 18H au cimetière
- réunion UDM sur les risques majeurs : prévue le 25 avril
- souvenir Français : proposition de réhabilitation de la tombe du sous-lieutenant DEGREZEL en septembre
- motion du CD24 : concerne le maintien du maillage de la Poste. Elle sera proposée au prochain conseil.

Fin du conseil : 22H30



Nos

Horaires

Lundi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30
Mercredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30
Vendredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h30



Les

Horaires de la poste

Lundi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00
Mercredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00
Vendredi — 9h30 - 12h00
— 14h00 - 17h00

Nos HABITANTS



Bienvenue au Monde !

à Ewan FREDON né le 6 mai 2025

(Angélique Girardot et Quentin Fredon)

à Olivia PEREZ BORQUEZ FAULKNER née le 20 mai 2025

(Ellen Faulkner et Alfredo Perez Borquez)

Toutes nos félicitations aux parents !



Nouveaux habitants :

Ian et Vicky Jones

Nicolas Despinasse et Moumni Wawel

Bienvenue à Faux-en-Périgord !



Décès

M. Aublanc Olivier, le 06 mai 2025

Mme Scanlan Anne, le 18 mai 2025

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettrons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc...)

Pensez à télécharger Panneau Pocket !

C'est l'application gratuite et sans pub qui vous permet d'être alerté sur les informations de la commune. Il suffit juste de la télécharger et de mettre Faux en favoris.

Vous pouvez également consulter les informations de la commune depuis votre ordinateur sur le site : <https://app.panneaupocket.com/>



Le brûlage des déchets verts :

Le brûlage des déchets verts est **interdit** du 1er mars 2025 jusqu'au 30 septembre 2025.

Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est également et formellement interdit toute l'année.



Les horaires de tonte et d'utilisation de petits matériels de jardinage, travaux, etc...:

Valable toute l'année :



Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement

Rappel aux professionnels des espaces verts et paysagistes : ils sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.

A propos de la **BIBLIOTHÈQUE**

Sélection du moment

Les beaux jours se profilent, bientôt les vacances... c'est le moment pour faire un tour à la bibliothèque afin de glisser un livre dans son sac. Rien de mieux pour s'évader, apaiser son mental, le nourrir de connaissances et réguler son sommeil. La bibliothèque va d'ailleurs relancer un club de lecture, avis aux amateurs. Venez vous manifester et partager vos coups de cœur.

Les Horaires de la bibliothèque

Lundi — 16h30 - 17h30

Mercredi — 10h00 - 12h00
17h00 - 18h00

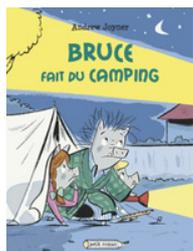
Samedi — 10h00 - 12h00

LE PLEINE NATURE



Camper autour du monde de Luc Gesell

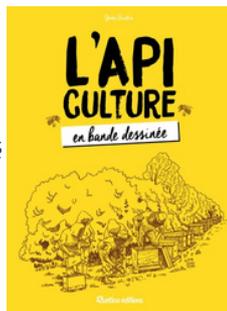
Qui n'a jamais rêvé de se réveiller au chant des oiseaux et de profiter d'un horizon infini ? De sortir de sa tente nichée dans quelque sous-bois ou sur une plage à deux pas des vagues ? Des petites escapades au camping extrême dans l'Himalaya, ce livre propose une mine d'idées de séjours en pleine nature. Seul ou en famille, nul besoin de s'aventurer très loin, ni de braver le froid ou la pluie pour renouer avec un mode de vie sauvage. En quatre chapitres (Escapades, Aventures, Explorations, Expéditions), l'ouvrage aborde tous les styles de camping, du plus accessible au plus extrême. Chaque lecteur y trouvera le modèle qui lui convient.



Bruce fait du camping de Andrew Joyner

Bruce a invité Fred et Alice à camper dans son jardin. Mais les trois amis se racontent des histoires à faire peur et pris de panique, Fred tente de rejoindre la maison de Bruce. Un livre sur l'amitié et les angoisses nocturnes.

AUTOUR DE CHEZ MOI



L'Apiculture en Bande-Dessinée de Yves Gustin

Découvrez le tout premier ouvrage sur l'apiculture traité dans un esprit bande dessinée. Vie de l'abeille, conduite et entretien du rucher, élevage des reines, récolte des produits de la ruche... Toutes les techniques apicoles sont présentées de manière ludique, l'image accompagnant le texte à chaque page pour une mise en pratique facile et en toute sécurité. A la fois auteur et illustrateur, Yves Gustin nous livre avec cet ouvrage le fruit de vingt ans de passion pour l'apiculture et d'un travail auprès des meilleurs formateurs. Laissez-vous guider par la précision de ses conseils et celle de son trait pour explorer à votre tour le monde fascinant des abeilles !

ROMAN DE VACANCES



L'Arbre à Pain Célestine Hitiura Vaite

Vivez le quotidien d'une famille tahitienne drôle, attachante et haute en couleurs. Chronique d'une famille polynésienne des quartiers populaires de Tahiti, L'Arbre à pain nous plonge dans le quotidien de Materena, mère de trois enfants et femme de ménage professionnelle, au franc-parler "local" et aux rêves simples. Dans ce premier volet de la trilogie, la succession des récits, authentiques et tendrement drôles, est cousue de fil blanc... celui de la robe de mariée de Materena qui rêve d'une bague au doigt et d'un certificat de mariage encadré au mur. Son tane, Pito, en mâle primaire, entre bière et copains, ne veut rien entendre et résiste. Au risque de se voir réclamer à tout moment de rentrer chez sa mère... Un roman truculent, délicieux de vérité et d'émotion, qui décrit l'art de vivre au fenua et l'amour à la tahitienne dans un style vif et plein d'humour.

UN BEL OUVRAGE CÔTÉ CUISINE



Chine : le livre de Cuisine

Après le Japon ou les Pays nordiques, Phaidon enrichit sa collection d'ouvrages mettant à l'honneur les cuisines traditionnelles de tous les pays. Rassemblant plus de 650 recettes,

cet ouvrage rend hommage à la diversité de la gastronomie chinoise, la plus ancienne au monde, en présentant des mets issus des "huit grandes cuisines" reconnues et des variantes régionales. Chine : Le Livre de cuisine propose des plats de base populaires comme les Travers de porc à l'aigre-douce et les Dim sum, mais aussi des classiques locaux moins connus tels que le Riz frit à la mode du Fujian ou le Poulet ivre de Shanghai ; à cela s'ajoutent des recettes imaginées par des chefs reconnus du monde entier.

UN PEU DE BONHEUR



Les Antisèches du Bonheur de Jonathan Lehmann

Les Antisèches du Bonheur, ce sont 18 principes et pratiques redoutablement efficaces pour diminuer l'impact et la durée de nos pensées et émotions négatives au quotidien. A l'intersection des sagesses ancestrales et de la science contemporaine, cette méthode innovante a déjà transformé la vie de milliers de personnes. Avec son style franc et drôle, révélé dans Journal intime d'un touriste du bonheur, Jonathan Lehmann vient souffler un vent nouveau sur l'univers du développement personnel en nous donnant des clés pour faire de notre mental tyrannique un véritable outil de bonheur.

Rendez-vous au café du Bonheur ! Lucy Diamond



Evie Flynn est une jeune femme rêveuse. Après s'être essayée à plusieurs activités artistiques, elle a décidé de se ranger, trouvé un emploi qu'elle n'aime pas, un fiancé un trop raisonnable à son goût. Quand elle apprend que sa tante préférée lui lègue un café situé sur le port de Carrawen Bay, elle n'hésite pas à laisser derrière elle son ennuyeuse existence. Prix des lectrices Charleston 2021.



BIEN CHEZ SOI

MARIE KONDO



Ranger : l'étincelle du bonheur de Marie Kondo

La méthode KonMari est l'approche inspirée du minimalisme de Marie Kondo, organisatrice professionnelle, qui consiste à ranger et trier vos affaires catégorie par catégorie plutôt que pièce par pièce. L'objectif de la méthode KonMari est d'avoir une maison remplie d'objets qui suscitent la joie.



UNE BELLE HISTOIRE



Veiller sur Elle de Jean-Baptiste Andrea

Au grand jeu du destin, Mimo a tiré les mauvaises cartes. Né pauvre, il est confié en apprentissage à un sculpteur de pierre sans envergure. Mais il a du génie entre les mains. Toutes les fées ou presque se sont penchées sur Viola Orsini. Héritière d'une famille prestigieuse, elle a passé son enfance à l'ombre d'un palais génois. Mais elle a trop d'ambition pour se résigner à la place qu'on lui assigne. Ces deux-là n'auraient jamais dû se rencontrer. Au premier regard, ils se reconnaissent et se jurent de ne jamais se quitter. Viola et Mimo ne peuvent ni vivre ensemble, ni rester longtemps loin de l'autre. Liés par une attraction indéfectible, ils traversent des années de fureur quand l'Italie bascule dans le fascisme. Mimo prend sa revanche sur le sort, mais à quoi bon la gloire s'il doit perdre Viola ? Un roman plein de fougue et d'éclats, habité par la grâce et la beauté.



UNE VIRÉE EN IRAN



Derrière les portes closes de Stephen Orth

Durant deux mois, le journaliste parcourt 9.000 kilomètres en Iran, délaissant les hôtels pour dormir chez l'habitant. Derrière les portes closes, entre une jeune dominatrice SM, une soirée bikini dans une ville ultrareligieuse ou les marques laissées par la guerre Iran-Irak, il livre un récit de voyage plein d'humour sur une société jeune en train de basculer dans la modernité occidentale.

RETOURS SUR LES RENCONTRES

Ces derniers mois, des rencontres ont eu lieu à la bibliothèque, qui ont permis d'aller explorer le handicap avec Jackie CHOULY, le roman historique avec Jean-Matthieu CLOT, l'humour et le suspense avec Julie JEZEQUEL et la dark Romance avec le jeune Mattéo.

D'autres événements sont à venir ! N'hésitez pas à nous proposer d'autres idées d'animations.

UN LOGO BIBLIO

Votez pour votre logo préféré, faites un retour à la bibliothèque par mail (bibliothequefaux24@gmail.com), par téléphone: 05 53 22 91 55 ou lors d'une visite.



1

2

3

4

A propos de la **POSTE**



Les Horaires de la poste

Lundi	—	9h30 - 12h00
	—	14h00 - 17h00
Mercredi	—	9h30 - 12h00
	—	14h00 - 17h00
Vendredi	—	9h30 - 12h00
	—	14h00 - 17h00



Besoin d'acheter des timbres, des enveloppes pré-timbrees?

D'envoyer un courrier, un recommandé ou un colis ?

D'effectuer un retrait ou un versement sur votre compte La Poste ?

L'Agence postale de Faux en Périgord vous accueille les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h.

De nombreux services sont à votre disposition.

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre au 05 53 24 32 40 ou sur ap.faux@laposte.fr
Et n'oubliez pas de vous munir de votre avis de passage ainsi que de votre carte d'identité pour récupérer tous vos recommandés et vos colis (en raison des horaires des passages postaux nous vous conseillons de vous présenter en début d'après-midi).



Les INFORMATIONS IMPORTANTES

Obligations légales de débroussaillage

Le changement climatique intensifie le risque des feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens, et la France n'est pas épargnée.

Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers.

En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité. Dans les zones les plus exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale.

Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire classé à risque d'incendie et à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



situés dans un territoire aux risques d'incendie



situés jusqu'à 200 mètres de forêts, maquis, garrigues, landes...

VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur jedebroussaille.gouv.fr

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES



Des brochures d'information sont disponibles à la mairie.

Entretien de votre terrain hors obligations légales de débroussaillage

Les terrains classés en zone U mais qui sont en dehors de la zone sensible ne sont pas soumis aux obligations légales de débroussaillage de l'article L. 134-6 du code forestier.

Cependant d'autres obligations incombent aux propriétaires de terrains, bâtis ou non, qui doivent en assurer un entretien périodique (article 32 du règlement sanitaire départemental).

Un propriétaire doit entretenir un terrain non bâti ou une partie de terrain non bâtie situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant (prévu par l'article L 2213-25 du Code général des collectivités territoriales).

Si le Maire dispose de pouvoirs de police pour exiger l'entretien de parcelles, **le plus important à retenir est qu'un terrain entretenu régulièrement prévient l'insalubrité, les risques d'incendie et de sécurité.**

Carte issue de <https://www.geoportail.gouv.fr/>

- Renseignez la commune.
- Dans le menu en haut à gauche, choisissez : "Données thématiques > Développement durable > Risques > Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage".

Les zones en rose sont celles concernées par les obligations légales de débroussaillage.

Comment débroussailler votre terrain ?



L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

J'entreprends les travaux les plus lourds pour créer des discontinuités dans la végétation

- Je supprime les arbustes situés sous les arbres.
- Je coupe les branches ou les arbres en contact avec ma maison et quand c'est obligatoire, les arbres trop proches les uns des autres

Les travaux les plus lourds nécessitant la coupe d'arbre ou d'arbustes peuvent nécessiter l'intervention d'un professionnel.

Je nettoie pour supprimer des combustibles potentiels des alentours de ma maison

- J'élimine les résidus issus du débroussaillage (broyage, compostage, mise en déchetterie...).
- J'éloigne les réserves de bois de l'habitation.
- Je retire les feuilles et les aiguilles des gouttières.

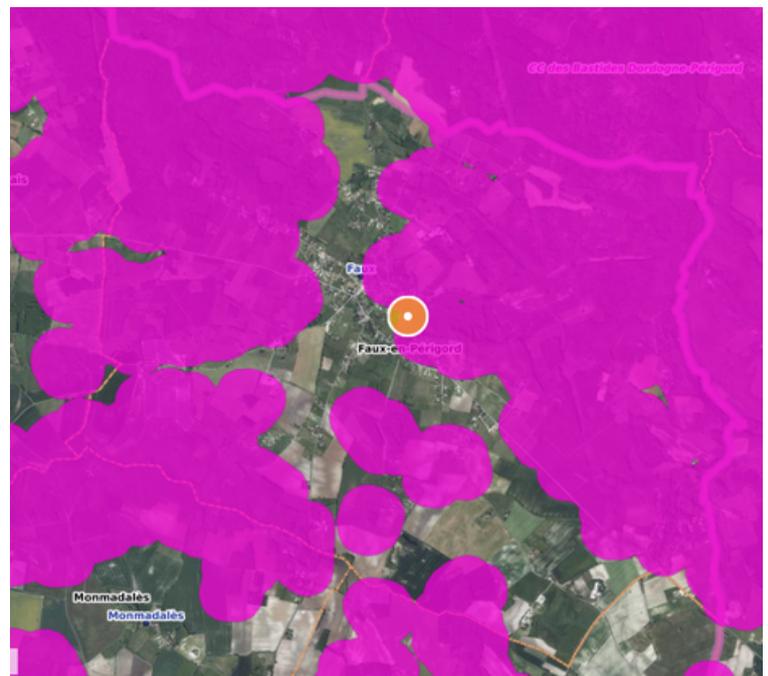


AU PRINTEMPS

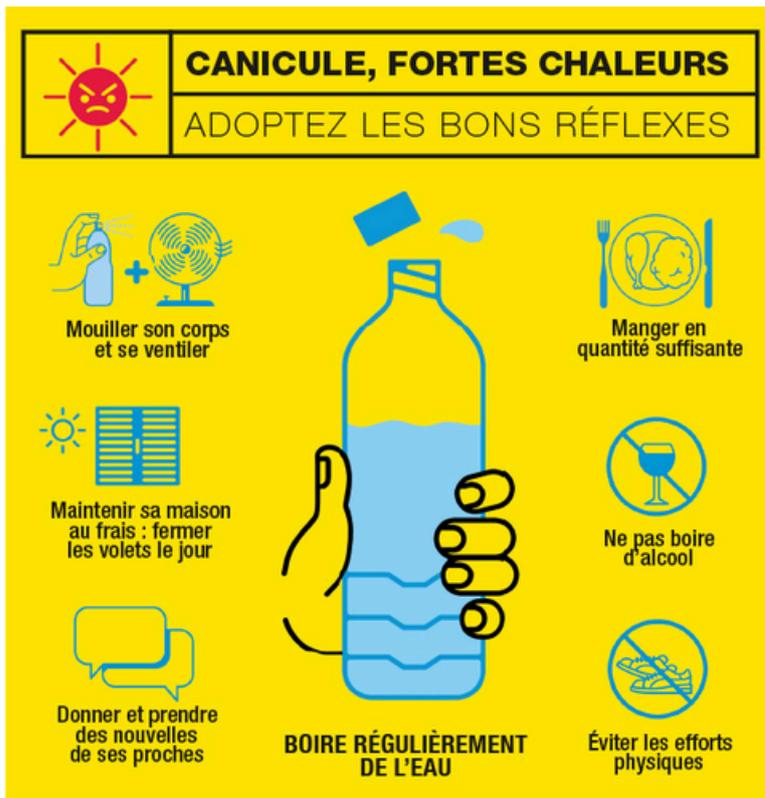
J'entretiens pour réduire la masse de végétaux au sol et créer une ceinture de protection autour de ma maison.

- Je tonds l'herbe et je coupe les broussailles.
- Je coupe les branches basses des arbres.
- Je nettoie mes gouttières et je me rends à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage.

Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur jedebroussaille.gouv.fr



FORTES CHALEURS : les précautions à prendre



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule

Personnes les plus fragiles : s'inscrire sur le registre canicule

Chaque année, un registre recensant les personnes âgées, isolées, handicapées, fragiles ou à risques, est ouvert, dans le cas où nous aurions une période de canicule pendant l'été.

L'inscription dans ce registre est volontaire.

Nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie si vous êtes dans cette situation, et nous sollicitons également toute personne connaissant amis ou voisins pouvant se trouver en difficultés lors de grosses chaleurs de nous les signaler.

Les bons gestes à adopter pour vous protéger et protéger vos proches en cas de forte chaleur

Fatigue, sueurs abondantes, nausées, maux de tête, vertiges, crampes, déshydratation, coup de chaleur... Les périodes de fortes chaleurs peuvent avoir de graves effets sur la santé des personnes les plus vulnérables. Le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités rappelle les gestes pour se protéger face aux pics de chaleur.

Adoptez les bons réflexes !

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous et particulièrement pour les personnes les plus fragiles

Pendant les fortes chaleurs, protégez-vous en adoptant les gestes suivants :

- restez au frais ;
- évitez les boissons à forte teneur en caféine type café, thé ou très sucrées comme les sodas ;
- mouillez-vous le corps ;
- fermez volets et fenêtres ;
- évitez l'alcool ;
- prenez des nouvelles des plus fragiles ;
- en cas de malaise, appelez le 15



Il existe également des services de téléassistance comme :

- **CASSIOPEA**, délégataire de service public du Conseil Départemental pour les bénéficiaires de l'APA ou de la PCH (05.53.53.20.40)
- **PRÉSENCE VERTE** (09 69 39 38 38)



ÉCOLES : inscriptions

Rappel : les inscriptions scolaires sont attendues de préférence avant le 15 juin.

L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX-en-PÉRIGORD, CONNÉ DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS, SAINT CERNIN DE LABARDE et scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire s'effectue à l'école publique de Faux.

L'inscription se fait à la mairie de Faux-en-Périgord. Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement). Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

Sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, la directrice ou le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il vous faut obligatoirement prendre rendez-vous au préalable :
Ecole de Faux : 05 53 24 32 17

Les demandes motivées de dérogation doivent être adressées à la Communauté de communes Portes Sud Périgord, par écrit : 23, avenue de la Bastide - 24500 Eymet ou par courriel : cc.portesudperigord@orange.fr.



ASSAINISSEMENT collectif et individuel

**Ne confondons pas poubelle et toilettes !
NE JETEZ PAS :**

- Gants,
- Lingettes désinfectantes,
- Masques,
- Protections hygiéniques,
- Litière de chat...

(et toute autre sorte d'objet qui n'a rien à y faire, tel que médicament, lentilles de contact...)

Les lingettes avec label biodégradable ne le sont malheureusement pas avant plusieurs mois.

Le rouleau en carton du papier toilettes peut partir au compost !

Ces déchets obstruent et risquent de boucher les canalisations.

Ces objets ne sont pas traités ni éliminés par la station d'épuration si vous êtes raccordé au système collectif, ni par votre installation d'assainissement individuel.

Ils exposent au risque les agents qui entretiennent la station d'épuration.

Tous ces objets souillés doivent être jetés impérativement dans vos poubelles noires.



LE CHÈQUE ÉNERGIE : l'essentiel à retenir

- Le Gouvernement se mobilise pour garantir un accès simplifié et sécurisé au chèque énergie ainsi qu'une transition fluide vers ses nouvelles modalités d'attribution, fixées par la loi de finances pour 2025. Les modalités de mise en œuvre sont en cours d'élaboration. L'automatisme de l'envoi est ainsi préservée au maximum et sera améliorée.
- Les ménages qui ne seraient pas ainsi automatiquement identifiés pourront se faire connaître, à partir de l'automne, via un portail en ligne, ou solliciter le chèque par courrier
- L'envoi des premiers chèques énergie au titre de la campagne 2025 interviendra en novembre 2025. Les envois se poursuivront dans les mois qui suivent pour les personnes qui se déclareront via le portail en ligne sur <https://chequeenergie.gouv.fr>
- Utiliser mon chèque : inutile d'attendre votre prochaine facture. Vous pouvez utiliser votre chèque énergie dès à présent pour payer vos dépenses d'électricité ou de gaz nature ; il sera alors directement déduit de votre facture ou de vos mensualités.
- Comment utiliser mon chèque?

- Utiliser mon chèque en ligne depuis l'annuaire des professionnels (disponible sur <https://chequeenergie.gouv.fr>) et renseigner le formulaire en 4 étapes :

- *le N° du chèque et votre courriel
- *le nom de votre fournisseur d'énergie
- *les références de votre contrat
- *le code à gratter associé à votre chèque

- Utiliser mon chèque en format papier et envoyer le chèque énergie à votre fournisseur par courrier postal

- *en joignant la copie d'une facture ou de l'échéancier faisant apparaître vos références clients
- *en mentionnant au dos du chèque votre référence client et/ou votre numéro de contrat



URBANISME : Guichet unique

Les demandes d'autorisations d'urbanisme :

- certificats d'urbanisme,
- permis de construire,
- déclarations préalables,
- permis d'aménager...



peuvent désormais être **déposées de manière dématérialisée** via cette plateforme :

<https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Aide pas à pas :

https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique/Docs/guichet_unique/usager/notice.html



Le dépôt de dossiers papier et par mail reste possible.



MOUSTIQUES TIGRES



La liste DES BONNS GESTES

LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration

Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

COUVONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

NETTOYONS pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !
 Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère... **150 m**

L'astuce du Pro, mettez du sable dans vos coupelles

Coupez l'eau au moustique tigre !

Et passez le message à votre voisin

Toutes les infos et les flyers à télécharger ici

Luttons contre le moustique tigre!



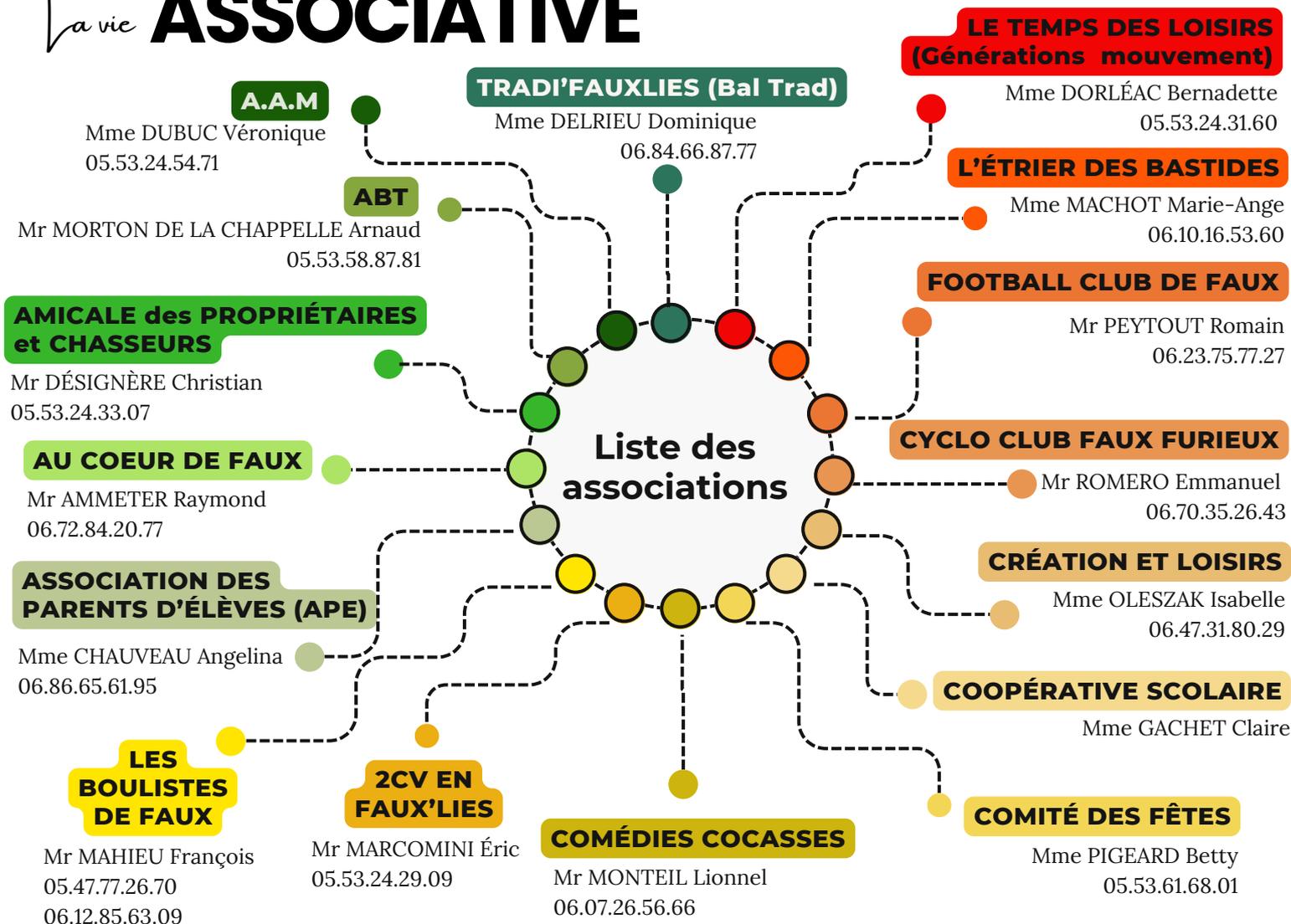
Le moustique tigre est désormais présent et actif dans tous les départements de Nouvelle-Aquitaine hormis la Creuse.

Notre commune est concernée.

Grace à des gestes collectifs, vous pouvez limiter sa prolifération.

COUPEZ L'EAU AUX MOUSTIQUES une fois par semaine, dans les petits récipients des jardins, le moindre petit creux de bâche, les jeux d'enfants, ... là où le moustique pond (jusqu'à 200 œufs tous les 12 jours) et prolifère.

La vie ASSOCIATIVE



JUIN 2025

14
FC FAUX PITCHOUN'S CUP
Stade de Faux

15
COMITE DES FÊTES MARCHÉ DE L ARTISANAT
Halle - Place du Forail

21
APE - KERMESS
École de FAUX

21
LES BOULISTES DE FAUX FÊTE DE LA MUSIQUE
Marché gourmand
Halle - Place du Forail

28/29
FC FAUX TOURNOI JEUNES ET SIXTE
Stade de Faux

JUILLET 2025

13
COMITE DES FÊTES LES TABLES DE LA HALLE
Halle - Place du Foirail

14
LES BOULISTES DE FAUX REPAS DU 14 JUILLET
Halle

AOUT 2025

2/3
MARCHÉ A LA FERME
Exploitation Bacquet

13/14/15
COMITE DES FÊTES
Fête votive

Les MANIFESTATIONS

FAUX en Périgord

Métiers

Tapisserie, Couture,
Bijoux, perles, Thé,
Création de savons
artisansaux,
Création métal, papier
Sculpture fer,
Scrapbooking,
Travail sur bois,
Art photographique,
et bien d'autres...

Marché de
l'ARTISANAT
DIMANCHE 15
JUN

10h-18h
Place du Foirail

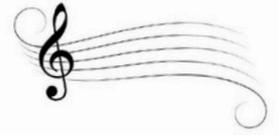
Animations

- à partir de 14h
- Démonstration écriture d'Art
 - Jeux en bois

Restauration sur place
Faux-filet/frites : 15 €
Buvette, crêpes,
sur place

Apportez vos couverts.
Réservations avant le 8 juin :
07 85 35 13 92 / 06 95 11 69 43

LES BOULISTES DE FAUX



Organisent le 21 JUIN 2025
Place du Foirail, à partir de 19h00
« La Fête de la Musique »
Marché gourmand, Soirée dansante
avec Thierry Combeau

- Viandes
- Poisson
- Burger
- Spécialités réunionnaises
- Desserts, pain
- Vin



N'oubliez pas vos couverts

Venez nombreux !

Pour tous renseignements : 06 24 40 10 55

LES BOULISTES DE FAUX



Organisent leur traditionnel repas
du 14 JUILLET 2025
Sous la HALLE de Faux-en-Périgord
à partir de 12h

MENU

Apéritif
Entrée
Faux-filet / frites
Salade / fromage
Dessert
Café
Vin rouge / rosé compris

Enfants de -12 ans : 10 €
Adultes : 24 €



Apportez
vos couverts !

Réservations jusqu'au 10 juillet au 06 24 40 10 55

Le Comité des Fêtes

Votre Magnifique journée du 1er Mai à FAUX en PERIGORD

Encore un beau succès pour la traditionnelle Omelette à l'Aillet servie cette année sous une météo plus que clémente.

La journée a commencé par l'accueil de nos randonneurs vers 8h30 pour partager café et petits gâteaux avant de partir sur les sentiers. Deux boucles étaient proposées, l'une qualifiée de marche douce de 7/8 kms avec 23 marcheurs, et la seconde plus sportive de 11/12 kms avec 59 courageux et tous satisfaits d'avoir réussi à finaliser leur parcours.

Le repas proposé avait fait l'objet d'une réservation préalable de plus de 200 convives. C'est vers midi que tous, abrités du soleil sous de grands chapiteaux, se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur pour apprécier ce grand moment de partage et d'échanges dans une ambiance très chaleureuse.

Le menu complet a été fort apprécié tant en qualité qu'en quantité, le tout pour un prix qualifié de très abordable.

L'équipe du Comité des Fêtes a une nouvelle fois offert un évènement festif de qualité et remercie les marcheurs, convives et bénévoles, qui ont ainsi contribué à la réussite de cette superbe journée.



Le Temps des Loisirs

Lors de notre sortie du 24 avril 2025, le matin, nous avons flâné dans le village de Saint Léon Sur Vézère avant de nous rendre au restaurant du pont, où nous avons partagé un repas bon et copieux ponctué de rires et de souvenirs.

L'après-midi a été consacré à la visite de la Roque Saint Christophe, où malgré les nombreuses marches et dénivelés notre groupe a pu retrouver, pour un temps, « l'art » de vivre dans la falaise au moyen âge.

Venez découvrir nos prochaines sorties, poussez la porte de notre club où jeux, convivialité et bavardages vous attendent ainsi qu'un goûter. Le vendredi après-midi à partir de 14h30.



SMD3, les déchèteries :

BERGERAC
R.DENIS PAPIN
05.53.57.70.66

LUNDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
MARDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
MERCREDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
JEUDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
VENDREDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00
SAMEDI	8:30 - 12:30 13:30 - 18:00

ISSIGEAC
LA GRANGETTE
ROUTE DE VILLERÉAL
05.53.73.34.46

LUNDI	14:00 - 17:45
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	14:00 - 17:45
JEUDI	FERMÉ
VENDREDI	14:00 - 17:45
SAMEDI	9:00 - 12:00 14:00 - 17:45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière. FERMÉE les jours fériés. Le règlement de collecte SMD3 est disponible en Mairie

Espace France services :

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac : franceservices.eymet@gmail.com

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur france-services.gouv.fr



- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET
Tel : 05.54.22.00.06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC
Tel : 05.35.02.00.12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Permanences SOLIHA :

Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- **À EYMET** : le 3ème jeudi de chaque mois - 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;
- **À ISSIGEAC** : le 2ème jeudi de chaque mois - 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



SPANC :



Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccpsp24.spanc@orange.fr



Assistante sociale

Mme Stéphanie DARCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES -
05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

Conciliateur de justice

Permanences de J.-M. TRICHET :

le jeudi 19 juin
le jeudi 17 juillet

- à la mairie d'Issigeac de 10h à 12h
 - à la mairie d'Eymet de 14h à 17h
- Prendre RDV auprès du secrétariat au 05.53.58.70.32

Gendarmerie Accueil

Issigeac :

Lundis/Mardis/Mercredis
de 8h30 à 12h

Eymet :

Jeudis/Vendredis/Samedis
de 8h30 à 12h

**En cas d'urgence :
17**

M.S.A

Sur rendez-vous par
téléphone au
08.11.65.65.66

31, place Gambetta
BERGERAC

Assistante sociale MSA :
Sandrine MARCET

Permanences des organismes

Intervenante sociale gendarmerie

Permanences de P. SANTOS :

AVEC OU SANS RDV:

- à la CAF de Bergerac le mardi de 9h à 16h.
- à la CAF de Périgueux le mercredi de 8h30 à 16h.

P.M.I.

La puéricultrice
Flavie VERDIER

fait des consultations
pour les enfants jusqu'à 6 ans

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
au 05.53.02.06.13.

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Portage de repas, aides aux dossiers, APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la RPA, aides administratives)

05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

S.S.I.A.D - A.M.A.D.

Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.
05.53.74.26.25

PHARMACIE DE GARDE

Site :
www.3237.fr



(Application Le Pharmacien)

LISTE DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES :

ARTISANS

- CHATELET Nicolas NC Multi-services 06.46.16.33.79
nchatelet@me.com
- PIGEARD René (Multi-Services) 06.18.69.15.14
- MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) 06.22.14.32.34
- KNIGHT Nick (Parcs et Jardins) 07.44.73.18.49
- VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) 05.53.24.32.45
- GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) 06.45.65.57.56
rg24@live.fr
- MARSAL Éric (Peinture, Vitrierie) 05.53.63.21.10
- MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) 06.88.89.30.61
- SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains - Carrelage - Plomberie-Sanitaire-Chauffage) 05.53.57.06.01
06.84.98.47.37
- LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) 05.53.24.32.58
- LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) 06.26.48.73.56

RESTAURATION

- CHEZ TACO - Restauration rapide (Sur place ou à emporter) - Rue Paul Abadie 06.71.38.26.36
- « La Marmotte »: Mr et Mme PERRIER (Camion Pizza - foodtruck) 06.30.35.68.19
- « Le Hom'Burger »: KIRTZ Stéphane (restauration rapide - foodtruck) 07.70.70.37.15
- « Le Papangue »: Mr Clain-Darid Frantz (spécialités réunionnaises - foodtruck) 06.25.10.54.40

KINÉSITHÉRAPEUTE

- Annie AMMETER - 894 Route d'Issigeac 06.07.63.18.95

BIEN-ÊTRE

- NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE : Amélie RUSCON 06.76.04.60.74
- COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO - Guylaine DARIN 06.81.41.60.62
- GÉOBIOLOGUE - LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX : Raymond AMMETER 06.72.84.20.77
- CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE EN ÉNERGÉTIQUE : Elsa RISCHMANN 06.61.35.43.65
- ENSEIGNANTE DE YOGA, MASSAGES AYURVEDIQUES ET SOINS ÉNERGETIQUES : Martine GOAVEC 06.48.65.60.08

ASSISTANTE MATERNELLE

- MAHIEU Brigitte - 52 Rue Neuve 06.24.40.10.55
05.47.77.26.70

COMMERÇANTS

- Centre Équestre, Poney-Club, Camping LA MÉTAIRIE DU ROC (AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE) - 642 Route de Lanquais 05.53.24.32.57
- ASC Delphine Assistante administrative 07.84.84.53.09
- CHARTIER Ludivine - Conseillère immobilière 06.43.08.79.98
ludivine.chartier@optimhome.com
- CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON Salon de coiffure - 56 Rue Paul Abadie 05.53.27.24.54
- DEGUILHEM Kevin - LDLOC24 (location chambres froides) 06.37.90.98.27
ldloc24@gmail.com
- FAUX'LIES GOURMANDES (Pâtisserie, point de vente boulangerie) - 137 Rue Neuve 06.13.17.06.79
- GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane 05.53.61.84.01
06.07.45.31.64
- LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon 06.77.04.19.91
- LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) - 264 Route Les Grèzes 06.17.68.52.13
- MACHOT Delphine - Agent Commercial Immobilier 06.17.18.18.66
- PETIT Meggane « Meg Institut » Esthétique à domicile - 886 Route de Beaumont 06.37.44.90.61
- SORS T'COUVERTS (location vaisselles, tables, chaises, etc... pour l'évènementiel) 06.09.81.57.34
- VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) - 17 Rue Albert Guillaume 05.53.24.32.45
- VIVAL - Stéphane et Sandrine D'ARMAGNAC de CASTANET Alimentation - Bar-Tabac - Presse régionale - 159 Rue Albert Guillaume 05.24.10.69.71

CABINET INFIRMIER

Permanence tous les matins hors dimanche (uniquement sur rdv)

- G. ARNAL 06.88.20.28.57
- C. CHASTENET
- J. DOITTEAU-POZZER
- D. HUBY
- 23 rue de la Poste

GITES ET CHAMBRES D'HÔTES

- BOILLIN Gérard et Françoise (Gîte et meublé de tourisme) - 242 Chemin de la Genèbre 06.77.86.11.86
- BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard 06.40.07.32.11
06.28.29.31.67
- DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde 05.53.57.76.82
www.chateautour.com
- DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde 01.47.47.09.17
06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com
- KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) - Les Grèzes 07.77.32.21.96
- LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) - "Les Bénéchies" 06.87.85.51.97



MEMENTO DES NUMÉROS UTILES



GENDARMERIE D'ISSIGEAC :

- 05.53.73.52.80

MAIRIE DE FAUX-en-PÉRIGORD :

- 05.53.24.32.40
- mairie@fauxenperigord.fr

AGENCE POSTALE DE FAUX-en-PÉRIGORD :

- 05.53.24.32.40

BIBLIOTHEQUE DE FAUX-en-PÉRIGORD :

- 05.53.22.91.55
- bibliothequefaux24@gmail.com

LA POSTE à ISSIGEAC :

- 3631

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD :

- Accueil : 05.53.22.57.94
- École d'Issigeac : 05.53.58.70.71
- École de Faux : 05.53.24.32.17
- SPANC (Assainissement Non Collectif) : 07.87.11.97.49

AMAD Sud-Bergeracois-SSIAD (Association Maintient A Domicile)- EYMET :

- 05.53.74.26.25
- amad.sb@orange.fr

CIAS (centre intercommunal d'action sociale) - EYMET (standard, demander le CIAS) :

- 05.53.22.57.94

OFFICE du TOURISME :

- ISSIGEAC : 05.53.58.79.62
- EYMET : 05.53.23.74.95

DÉCHETTERIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.73.34.46

AMBULANCES d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.73.83

EURL TAXIS FRANCOIS :

- FAUX-en-Pgd : 06.31.25.93.05
- ISSIGEAC : 06.74.84.39.39

HÔPITAL - BERGERAC :

- 05.53.63.88.88

PHARMACIE d'ISSIGEAC :

- 05.53.58.60.64

PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES) :

- 3237 ou 3237.fr

CABINET MÉDICAL (ISSIGEAC et BOUNIAGUES) :

- Dr LAGORCE : généraliste (Issigeac) : 05.53.58.71.33
- Dr FERRER : généraliste (Bouniagues) : www.doctolib.fr

INFIRMIÈRES à FAUX :

- G. ARNAL
 - C. CHASTENET
 - J. DOITTEAU-POZZER
 - D. HUBY
- 06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) :

- C. AGBODJAN - K. BARREAU (Issigeac) : 06.84.36.12.83 ou 05.53.74.85.58
- N. DECLE, L. MOUTOU et S.DUBOIS (Bouniagues) : 06.64.89.85.44
- L. BLOT (Bouniagues) : 06.10.71.00.34
- S.BODIN et M.RAYNAUD (Saint-Aubin) : 06.58.25.69.63

KINÉSITHÉRAPEUTES :

- A. AMMETER (Faux) : 06.07.63.18.95
- S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (Issigeac) : 05.53.24.12.37
- A. et C. COZMA (Bouniagues) : 06.19.50.55.10 - 05.24.10.56.20

OSTÉOPATHES :

- T. OUDOUL (Issigeac) : 06.82.08.87.79
- M. DHELIAS (Issigeac) : 05.53.63.90.50
- M. CHAPUIS (Bouniagues) : 06.72.65.41.21
- E. JOSIFOFF (Saint-Aubin) : 06.44.66.16.08

PÉDICURE PODOLOGUE :

- C. ROUBY et N. EL WAHIDI (Issigeac) : 05.61.69.36.06
- F. CORREIA et L. BAROU (Issigeac) : 06.37.42.17.99

VÉTÉRINAIRE (MONSAGUEL) :

- Dr LIENASSON Diane : 05.53.74.21.68

SOUS-PRÉFECTURE BERGERAC :

- 05.53.02.24.24

CENTRE DES IMPÔTS DE BERGERAC :

- 05.53.63.67.20

E.D.F Dépannage :

- 09.72.67.50.24

SAUR Accueil client et branchement :

- 05.81.31.85.03

SAUR Dépannage 7j/7j :

- 05.81.91.35.05

SMD3 (collecte des ordures ménagères, service usagers) :

- 09.71.00.84.24

DAC CROIX ROUGE - BERGERAC :

- 05.53.61.08.46

AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord :

- 05.53.22.25.25
- www.bergerac.aeroport.fr

PAROISSE St-Martin des Vignes (Abbé Éric WOING PAGOU) :

- 05.53.23.82.10
- <https://eymet-paroisse.jimdo.com>

LES MESSES :

Messes le dimanche matin :

- 9h30 à ISSIGEAC
- 11h15 à EYMET

